

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2014

Date de la convocation : 31 mars 2014 Date d'affichage: 31 mars 2014	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille quatorze, le sept avril, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le trente et un mars, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Patrice BARBOT, Catherine SAUVARD, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, Nadette PORCHER, Sylvie DEPLANQUE, Christine FAZILLEAU, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Florence MARSAC, Thierry GAUTREAU, Stéphanie BOUROLLEAU, Didier FRAIGNEAU, Anne-Sophie VALLET
Secrétaire de séance : Christine BAVEREL, secrétaire de mairie	Absents excusés : Hervé SABOURIN,

La séance est ouverte à 20 h 45.

ORDRE DU JOUR**1. Adoption du procès-verbal de séance du 29 mars 2014**

Le procès verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

2. Vote des indemnités de fonction

Dominique Pougard présente aux membres du conseil le tableau récapitulatif des indemnités de fonction du maire et des adjoints et la législation en vigueur

**INDEMNITÉS DE FONCTION
DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Date d'effet : 1er Juillet 2010

Indice brut terminal	1015
Indice majoré	821
Valeur annuelle du point au 01/07/2010	5 556,35 €
Valeur annuelle de l'indice majoré 821 :	45 617,63 €

1. LES MAIRES

Article L. 2123 du code général des collectivités territoriales

POPULATION	Taux Maximal % de l'indice 1015	Indemnité annuelle	Indemnité mensuelle
Moins de 500 h	17	7 755,00 €	646,25 €
De 500 à 999 h	31	14 141,47 €	1 178,46 €
De 1 000 à 3 499 h	43	19 615,58 €	1 634,63 €
De 3 500 à 9 999 h	55	25 089,70 €	2 090,81 €
De 10 000 à 19 999 h	65	29 651,46 €	2 470,95 €
De 20 000 à 49 999 h	90	41 055,87 €	3 421,32 €
De 50 000 à 99 999 h	110	50 179,39 €	4 181,62 €
De 100 000 à 200 000 h	145	66 145,56 €	5 512,13 €
Plus de 200 000 h	145	66 145,56 €	5 512,13 €

2. LES ADJOINTS

Article L. 2124 du code général des collectivités territoriales

POPULATION	Taux Maximal % de l'indice 1015	Indemnité annuelle	Indemnité mensuelle
Moins de 500 h	6,60	3 010,76 €	250,90 €
De 500 à 999 h	8,25	3 763,45 €	313,62 €
De 1 000 à 3 499 h	16,50	7 526,91 €	627,24 €
De 3 500 à 9 999 h	22,00	10 035,88 €	836,32 €
De 10 000 à 19 999 h	27,50	12 544,85 €	1 045,40 €
De 20 000 à 49 999 h	33,00	15 053,82 €	1 254,48 €
De 50 000 à 99 999 h	44,00	20 071,76 €	1 672,65 €
De 100 000 à 200 000 h	66,00	30 107,64 €	2 508,97 €
Plus de 200 000 h	72,50	33 072,78 €	2 756,07 €

VU les : Loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Décret n° 93-732 du 29 mars 1993 relatif aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents de coopération intercommunale mentionnées à l'article 18 de la loi du 3 février 1992 susvisée.

Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats locaux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice (J.O. du 6 avril 2000).

Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et plus particulièrement l'article 81 qui modifie l'article L 2123-24 du Code général des collectivités territoriales (indemnités de fonction pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire, J.O. du 28 février 2002).

Décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même Code (J.O. du 29 juin 2004).

Considérant que la commune de Fors appartient à la strate de 1.000 à 3.499 habitants,

2.1	VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE	D/2014-024
Date de l'accusé de réception Préfecture : 08/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-024-DE		

D. Pougnaud propose de fixer l'indemnité du maire au taux de 34,5 % de l'indice en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

*Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire étant entendu que **les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.***

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil votent **un taux de 34,5 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821), pour l'indemnité de fonction du maire, Madame Dominique Pougnaud. Cette délibération prend effet le 1^{er} avril 2014.**

2.2	VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS	D/2014-025
<i>Date de l'accusé de réception Préfecture : 08/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-025-DE</i>		

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2124 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints étant entendu que **les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal**.

Madame le maire propose aux conseillers de retenir un taux de 14,25 % de l'indice 1015 (indice brut 821) pour les indemnités de fonction des adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil votent **un taux de 14,25 % de l'indice 1015** (indice brut 821), **pour l'indemnité de fonction de chacun des cinq adjoints :**

- Mme Stéphanie DELGUTTE, 1^{ère} adjointe
- M. Stéphane BONNIN, 2^{ème} adjoint
- Mme Catherine SAUVARD, 3^{ème} adjointe
- M. Patrice BARBOT, 4^{ème} adjoint
- M. Pascal AMICEL, 5^{ème} adjoint

3.	COMPOSITION DES COMMISSIONS	D/2014-026
<i>Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-026-DE</i>		

Madame le maire présente aux membres du conseil l'organigramme suivant :

ORGANIGRAMME DES ELUS MUNICIPAUX 2014

Dominique POUGNARD *Maire*

Pascal AMICEL	Catherine SAUVARD	Patrice BARBOT	Stéphane BONNIN	Stéphanie DELGUTTE
<i>Adjoint au maire en charge du</i>	<i>Adjointe au maire en charge du</i>	<i>Adjoint au maire en charge du</i>	<i>Adjoint au maire en charge du</i>	<i>Adjointe au maire en charge du</i>
Pôle communication	Pôle finances	Pôle scolaire et social	Pôle Aménagement du territoire	Pôle Transversal
<i>Conseiller délégué :</i> Fabrice BRAULT	<i>Conseiller délégué :</i> Coralie BABIN	<i>Conseiller délégué :</i> Christine FAZILLEAU	<i>Conseiller délégué :</i> Marc CHOLLET	<i>Conseiller délégué :</i> Stéphanie BOUROLLEAU
Animation Communication Nouvelles technologies	Finances Suivi budgétaire Révision liste électorale	Scolaire Restauration Périscolaire Bibliothèque Social Aide à la personne Personnes âgées	Aménagement des voiries et bâtiments Environnement rural Urbanisme Développement durable	Intercommunalité Relations avec les associations Jeunesse / ALSH Ressources humaines
Commission Animations	Comm. Finances Budget	CCAS	Com. Aménagements	Correspondants divers
- Festivités du 14 Juillet - Saison culturelle - Comité des fêtes - Comité <i>Nuits romanes</i> - Fêtes et cérémonies	Comm. des impôts	Commission École	- Voiries - Bâtiments	
Commission Communication	Commission Révision de la liste électorale	- Périscolaire, Scolaire - APS / garderie - Restauration scolaire	Commission Environnement rural	
- Bulletin municipal - Site internet	Commission « Appels d'offres »	Com. Bibliothèque	Syndicats	
Gestion assurances		Com. Restauration	- SIAEP 4B - SIEDS - Syndicat Trois Rivières - SIVOM	- Défense sécurité - Prévention routière - Tourisme
		SIVU du Marmais		
		Com. Impôts interco		

Puis les différentes commissions de travail sont présentées aux membres du conseil ; les participants s'inscrivent dans les commissions de leur choix.

Commission ANIMATIONS	
<p>Pascal AMICEL Fabrice BRAULT Coralie BABIN Stéphanie BOUROLLEAU Stéphanie DELGUTTE Sylvie DEPLANQUE Didier FRAIGNEAU Thierry GAUTREAU Nadette PORCHER Hervé SABOURIN Catherine SAUVARD Anne Sophie VALLET</p>	<p>Comité des fêtes : Thierry GAUTREAU, Pascal AMICEL</p> <p>Comité de jumelage Stéphanie BOUROLLEAU, Pascal AMICEL</p> <p>Nuits romanes Catherine SAUVARD, Sylvie DEPLANQUE</p>
Commission COMMUNICATION	
<p>Pascal AMICEL Fabrice BRAULT Stéphane BONNIN Marc CHOLLET Emmanuel FAZILLEAU Didier FRAIGNEAU Nadette PORCHER Anne Sophie VALLET</p>	<p>Bulletin municipal</p> <p>Site Internet</p>

Commission FINANCES	Commission IMPOTS COMMUNAUX
<p>Dominique POUGNARD Catherine SAUVARD Coralie BABIN Stéphane BONNIN Fabrice BRAULT</p>	<p>Dominique POUGNARD Catherine SAUVARD + 4 représentants extérieurs</p>
Commission ELECTORALE	Commission APPELS D'OFFRES
<p>Catherine SAUVARD Coralie BABIN Marc CHOLLET Emmanuel FAZILLEAU + 2 personnes extérieures (non élus)</p>	<p>Dominique POUGNARD Stéphane BONNIN Marc CHOLLET Sylvie DEPLANQUE Catherine SAUVARD Suppléante : Nadette PORCHER</p>

Commission ECOLES	
Dominique POUGNARD Patrice BARBOT Christine FAZILLEAU Coralie BABIN Stéphanie BOUROLLEAU Fabrice BRAULT Sylvie DEPLANQUE Anne Sophie VALLET	Scolaire (primaire et maternelle) Périscolaire Social Aide à la personne / Personnes âgées
Commission RESTAURATION SCOLAIRE	Commission « SOCIAL » et AIDE A LA PERSONNE
Christine FAZILLEAU Stéphanie BOUROLLEAU Fabrice BRAULT + 7 personnes extérieures, dont représentants de l'APE, parents d'élèves, responsable du restaurant scolaire, directrice de l'école	Patrice BARBOT Christine FAZILLEAU Stéphanie BOUROLLEAU Florence MARSAC Anne Sophie VALLET
Commission BIBLIOTHEQUE	
Patrice BARBOT Sylvie DEPLANQUE Catherine SAUVARD + 1 personne extérieure	
Commission AMENAGEMENTS	Commission ENVIRONNEMENT RURAL
Stéphane BONNIN Marc CHOLLET Sylvie DEPLANQUE Christine FAZILLEAU Emmanuel FAZILLEAU Didier FRAIGNEAU Thierry GAUTREAU Florence MARSAC Hervé SABOURIN Nadette PORCHER	Stéphane BONNIN Marc CHOLLET Fabrice BRAULT Emmanuel FAZILLEAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil entérinent l'organigramme du conseil municipal et la composition des commissions présentés ci-dessus.

4. Désignation des délégués aux différents syndicats intercommunaux

Dominique Pougard présente aux participants la liste des syndicats intercommunaux pour lesquels la municipalité doit désigner des délégués.

- Le SIAEP 4B (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable), 79170 Périgné
- Le SIEDS (syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres), 79000 Niort
- Le Syndicat Trois Rivières (fusion des syndicats Guirande, Courance et Mignon), 79270 Epannes
- Le SIVOM de Prahecq (jusqu'au 30 juin 2014)
- Le SIVU du Marmais (Gestion du RPI « Fors, Juscorps, St Martin de Bernegoue »)

4.1 Délégués du SIAEP 4B

D/2014-027

Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-027-b-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-7, L 5212-8 et L 5211.7 II,
Considérant que la commune de Fors est membre du SIAEP 4B,
Considérant que l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

Sur proposition de Madame le maire et des intéressés,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil désignent les délégués qui siègeront au conseil syndical du SIAEP 4B :

- Titulaires : **Marc CHOLLET et Fabrice BRAULT**
- Suppléants : Stéphane BONNIN et Stéphanie DELGUTTE

4.2 Délégués du Syndicat des Trois Rivières

D/2014-028

Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-028-b-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-7, L 5212-8 et L 5211.7 II,
Considérant que la commune de Fors est membre du Syndicat des Trois Rivières,
Considérant que l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

Sur proposition de Madame le maire et des intéressés,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil désignent les délégués qui siègeront au conseil syndical du Syndicat des Trois Rivières :

- Titulaire : **Marc CHOLLET**
- Suppléant : **Fabrice BRAULT**

4.3 Désignation des délégués représentant la commune au Syndicat intercommunal d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)

D/2014-029

Date de l'accusé de réception Préfecture : 08/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-029-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-7, L 5212-8 et L 5211.7 II,
Vu les statuts du SIEDS,
Considérant que la commune de **FORS** est adhérente au SIEDS,
Considérant que l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués (l'un titulaire, l'autre suppléant), chargés de représenter la commune au sein du Comité Syndical du SIEDS,
Considérant que l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales précise que « (...) le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal (...) », à l'exception des agents employés par le SIEDS qui sont inéligibles au sein du Comité Syndical du SIEDS et ce conformément à l'article L 5211-7 II du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

Article 1 : De désigner comme représentant la commune au SIEDS les personnes suivantes :

	Nom	Prénom	Date naissance	Adresse complète	Courriel
Délégué titulaire	CHOLLET	Marc	31.03.1952	45 route de Bel Air, Fors	cholletmc@orange.fr
Délégué suppléant	BONNIN	Stéphane	10.08.1972	83 route du Chiron, Fors	Stboconcept79@ymail.com

Article 2 : De notifier cette délibération au SIEDS au plus tard le 8 avril 2014 à l'adresse suivante :

SIEDS, 14 rue Notre Dame – CS 98803, 79028 NIORT Cedex

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de désigner comme délégués au SIEDS les deux personnes susnommées.

4.4 Délégués au SIVU du Marmais	D/2014-030
<i>Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-030-DE</i>	

Sur proposition de Madame le maire et des intéressés,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil désignent les délégués qui représenteront la commune de Fors au SIVU du Marmais :

- Titulaires : **Dominique POUGNARD et Patrice BARBOT**
- Suppléants : Anne-Sophie VALLET et Christine FAZILLEAU

4.5 Délégués au SIVOM de Prahecq	D/2014-031
<i>Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-031-DE</i>	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-7, L 5212-8 et L 5211.7 II,

*Considérant que la commune de **Fors** est membre du SIVOM de Prahecq,*

Considérant que l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

Sur proposition de Madame le maire et des intéressés,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil désignent les délégués qui représenteront la commune de Fors au SIVOM de Prahecq :

- Titulaires : **Stéphane BONNIN et Marc CHOLLET**
- Suppléants : Nadette PORCHER et Didier FRAIGNEAU

5. Désignation du Conseiller Défense	D/2014-032
<i>Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-032-DE</i>	

Dominique Pougnaud informe le conseil qu'une circulaire du 26 octobre 2001 a mis en place un réseau de conseillers défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée - Nation et, dans notre département, il est également le correspondant des services responsables des secours, de la sécurité et de la défense civile (et tout particulièrement de la préfecture et du service interministériel de défense et de protection civile). Monsieur Hervé Sabourin, déjà élu conseiller défense sous l'ancienne municipalité, propose sa candidature aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil désignent **M. Hervé Sabourin en qualité de conseiller Défense de la commune de Fors.**

6. Désignation des délégués du CNAS (Comité National des Œuvres sociales) D/2014-033

Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-033-DE

Sur proposition de Madame le maire et des intéressés,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil désignent les délégués qui représenteront la commune de Fors au CNAS :

- représentant des élus : **Mme Dominique POUGNARD**
- représentant du personnel : **M. Hervé PIÉFORT**

7. Election des membres du C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale) D/2014-034

Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-034-DE

Madame le maire explique aux membres du conseil le fonctionnement du CCAS.

Le CCAS est un établissement public administratif communal qui dispose d'une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget, des biens et un personnel propres. Son régime juridique relève du droit public.

Chaque commune est tenue, en l'état actuel de la législation, de créer un C.C.A.S., établissement public autonome en matière sociale.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (art. L.123-6)

Composition du conseil d'administration et nomination des membres (art. L.123-6, R.123-7, R.123-8, R.123-11)

- *Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par cet organisme.*
- *Le conseil d'administration comprend en nombre égal des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le maire, avec un nombre total maximum de 16 membres et un minimum de 8 membres (non compris le maire, président de droit),*

Mme Pougard indique aux participants les noms des conseillers qui se présentent à l'élection :

- Patrice BARBOT
- Marc CHOLLET
- Christine FAZILLEAU
- Florence MARSAC
- Anne Sophie Vallet (suppléante)

Puis il est procédé au vote. **Chacun des conseillers susnommés obtient l'unanimité des membres présents, soit 18 voix.**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'élire au conseil d'administration du C.C.A.S. de Fors les conseillers municipaux dont les noms figurent ci-dessous.

- Patrice BARBOT, membre élu
- Marc CHOLLET, membre élu
- Christine FAZILLEAU, membre élu
- Florence MARSAC, membre élu

➔ Les quatre membres extérieurs nommés seront désignés lors du prochain conseil municipal, après consultation de l'UDAF.

➔ Lors de sa première réunion, le CCAS devra élire un(e) vice président(e)

**8. Nomination d'un agent d'entretien des bâtiments
au grade d'adjoint technique de 2ème classe**

D/2014-035

Date de l'accusé de réception Préfecture : 10/04/2014 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20140407-FORS-2014-035-DE

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Sébastien JOUIN à la suite de sa mutation au Conseil général le 1er novembre 2013, la municipalité a procédé au recrutement d'un agent d'entretien des bâtiments. Les opérations de publicité de l'offre d'emploi (déclaration N° V07913085438001 / offre N° O07913085438) et de recrutement se sont déroulées en septembre et octobre 2013, avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CdG de la FPT 79).

Monsieur Philippe BERNARD, a été choisi pour occuper le poste. A titre de période probatoire, il a tout d'abord été recruté par l'intermédiaire du service intérim du CdG de la FPT 79, à un emploi non titulaire, à temps complet, au grade d'adjoint technique de 2ème classe, échelon 6 de l'échelle 3. Cette période ayant donné toute satisfaction, Dominique Pougard propose de procéder au recrutement de Monsieur Philippe Bernard, en tant que fonctionnaire stagiaire de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, à compter du 1er mai 2014, aux conditions suivantes :

Fonction : **agent d'entretien des bâtiments** - Nombre d'heures hebdo : **35 h**
Filière : **TECHNIQUE** - Catégorie : **C**
Cadre d'emploi : **ADJOINT TECHNIQUE** - Grade : **2ème classe** - échelle : **3**

Vu la loi n° 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 5 relatif aux conditions générales de recrutement,

Vu la loi n° 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 34 à 54 relatifs à l'accès aux cadres d'emplois et à la structure des carrières,

Vu la loi n° 1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 11,

Vu le Titre ou Chapitre III des statuts particuliers relatifs aux stages dans les cadres d'emplois,

Vu le décret n° 2005-1346 du 28 octobre 2005 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret 87-1107 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu la délibération du conseil municipal du 04 novembre 2004 créant l'emploi d'agent des services techniques,

Vu la déclaration n° V07913085438001 du 27.09.2013 portée sur l'arrêté préfectoral n° 07920130819203 visé par la Préfecture des Deux-Sèvres le 20.08.2013,

Considérant que Monsieur Philippe BERNARD remplit les conditions générales de recrutement prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De recruter Monsieur Philippe Bernard en qualité de fonctionnaire stagiaire de la FPT, au poste d'adjoint technique de 2ème classe précité**
- **Le temps de travail est le suivant :**

Services techniques		Horaires matin	Horaires après-midi	Nb h jour	total hebdo
du 1 ^{er} sept au 30 avril	du lundi au jeudi	8 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00	7 h 30	36 h 30
	vendredi	8 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 16 h 00	6 h 30	
Du 1 ^{er} mai au 31 août	du lundi au jeudi	7 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 00	7 h 30	37 h 00
	vendredi	7 h 30 à 12 h 00	13 h 30 à 16 h 00	7 h 00	
Le temps travaillé en sus des 35 heures ouvre droit à 7 jours de RTT par an					

- La rémunération et la durée de carrière de Monsieur BERNARD seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné (**échelle 3, échelon fonction de la reprise de l'ancienneté des services calculée par le Centre de Gestion**)
- rémunération à laquelle s'ajoute le **régime indemnitaire en vigueur** (délibération 2014-003 du 30 janvier 2014)
- **La présente délibération prend effet à compter du 1er mai 2014**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sont inscrits au chapitre 12 du budget primitif 2014**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 07 avril 2014

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
D/2014-024	5.2.	<i>Fonctionnement des assemblées</i>	Vote des indemnités de fonction du maire : 34,5 % de l'indice brut 1015	1-2
D/2014-025	5.2.	<i>Fonctionnement des assemblées</i>	Vote des indemnités de fonction des adjoints : 14,25 % de l'indice brut 1015	3
D/2014-026	5.2.	<i>Fonctionnement des assemblées</i>	Composition des commissions du conseil municipal	3-5
D/2014-027	5.3	<i>Désignation de représentants</i>	Nomination des délégués du SIAEP 4B : - Titulaires : Marc CHOLLET et Fabrice BRAULT - Suppléants : Stéphane BONNIN et Stéphanie DELGUTTE	6
D/2014-028	5.3	<i>Désignation de représentants</i>	Nomination des délégués du Syndicat Trois Rivières - Titulaire : Marc CHOLLET - Suppléant : Fabrice BRAULT	6
D/2014-029	5.3	<i>Désignation de représentants</i>	Nomination des délégués du SIEDS : - Titulaire : Marc CHOLLET - Suppléant : Stéphane BONNIN	6
D/2014-030	5.3	<i>Désignation de représentants</i>	Nomination des délégués du SIVU du Marmais : - Titulaires : Dominique POUGNARD et Patrice BARBOT - Suppléants : Anne-Sophie VALLET et Christine FAZILLEAU	7
D/2014-031	5.3	<i>Désignation de représentants</i>	Nomination des délégués du SIVOM de Prahecq : - Titulaires : Stéphane BONNIN et Marc CHOLLET - Suppléants : Nadette PORCHER et Didier FRAIGNEAU	7
D/2014-032	5.3	<i>Désignation de représentants</i>	Désignation du conseiller « Défense » : Hervé SABOURIN	7
D/2014-033	5.3	<i>Désignation de représentants</i>	Désignation des délégués du CNAS : - représentant des élus: Dominique POUGNARD - représentant du personnel : Hervé PIEFORT	7
D/2014-034	5.3	<i>Désignation de représentants</i>	Election des membres du CCAS : - Patrice BARBOT, Marc CHOLLET, Christine FAZILLEAU, Florence MARSAC	7-8
D/2014-035	4.1	<i>Personnel stagiaire et titulaire de la FPT</i>	Nomination de M. Philippe BERNARD au grade d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe, à compter du 1 ^{er} mai 2014	8-9

Emargements des membres du conseil municipal du 07 avril 2014

Dominique POUGNARD, maire

Stéphanie DELGUTTE, adjointe

Stéphane BONNIN, adjoint

Catherine SAUVARD, adjointe

Patrice BARBOT, adjoint

Pascal AMICEL, adjoint

Marc CHOLLET

Nadette PORCHER

Hervé SABOURIN *absent excusé*

Sylvie DEPLANQUE

Christine FAZILLEAU

Emmanuel FAZILLEAU

Fabrice BRAULT

Coralie BABIN

Florence MARSAC

Thierry GAUTREAU

Stéphanie BOUROLLEAU

Didier FRAIGNEAU

Anne-Sophie VALLET